

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU RHONE
CANTON DE NEUVILLE S/SAONE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale du mardi 19 mars 2024

Délibération n°2024-07

Objet : Budget Primitif 2024 – Versement d'une subvention au Secours Populaire Français

Président : Thierry POUZOL

Nombre de membres en exercice au jour de la séance : 11

Date de convocation du CCAS : mardi 12 mars 2024

Secrétaire de séance : Roger KOLE

Présents : Marie-Colette BESSON, Hervé FONTON, Patrick CUIILLERAT, Roger KOLE, Gérald WEISTROFF, Marie-Claude MAGNARD, Marie-Antoinette RANGUIS, Thierry Pouzol

Absents excusés : Isabelle BLANC-JOUVAN, Jacqueline CROZET, André LINARI,

Comme chaque année, le Secours Populaire Français dont l'antenne du Val de Saône est située au 4, rue Ampère à Fontaines-sur-Saône, sollicite une subvention au vu de son exercice 2024.

Il est proposé au Conseil d'Administration d'attribuer au Secours Populaire la somme de 1250 €

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE

Compte tenu des actions développées au profit des familles de la commune,

- **AUTORISE**, le versement de la subvention 2024 d'un montant de 1250 € au Secours Populaire Français,
- **VOTE**, les crédits nécessaires aux dépenses,
- **PRECISE**, que les crédits sont inscrits au budget 2024 du C.C.A.S, chapitre 011 article 6574-5234,
- **DIT**, qu'un exemplaire de la présente délibération sera déposé à la Préfecture du Rhône.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus.

Pour extrait conforme,

Thierry POUZOL
Président du C.C.A.S



Roger KOLE
Secrétaire de séance

